

# Communiqué de Presse

Le 27 juillet 2006,

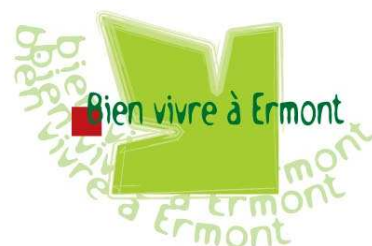
## Action éducative : priorité à l'accompagnement à la scolarité

L'action éducative est depuis plusieurs années un axe prioritaire de la municipalité. Accompagnement à la scolarité, animations interclasses, accès à la culture, centres de loisirs, séjours, restauration... sont autant de dispositifs mis en place afin d'améliorer la qualité de vie et le quotidien des élèves de notre ville. S'ajoute à ces moments éducatifs l'attention particulière de la municipalité portée sur les problèmes de l'échec scolaire et de la sécurité. La municipalité s'engage et met en place un dispositif éducatif pour les collégiens exclus de leur établissement scolaire. Des dispositifs innovants qui permettent à tout élève ermontois d'être suivi, accompagné et soutenu dans son parcours éducatif.

### L'action éducative

L'Action Educative, direction municipale, concerne sur Ermont près de 3 000 enfants et 124 agents municipaux. Cette direction regroupe les services éducation, centres de loisirs et restauration scolaire. Ermont dispose de huit écoles maternelles et de huit écoles élémentaires réparties sur tout son territoire, auxquelles s'ajoute un réseau d'aides spécialisées aux enfants en difficulté (RASED). Actuellement, ces deux sections rassemblent 1 165 enfants pour les écoles maternelles et 1 796 élèves pour les écoles élémentaires.

L'action éducative municipale, qu'elle soit de la maternelle au lycée ou de loisirs, à travers les centres de loisirs, est un axe majeur de la politique municipale pour qui l'éducation est une responsabilité qui doit être partagée. Cette politique globale d'accompagnement scolaire et périscolaire réalisée par la municipalité ne peut réussir qu'en collaboration et avec la participation de tous les parents.



Contact presse : Direction de la Communication

[veronique.urvoy@ville-ermont.fr](mailto:veronique.urvoy@ville-ermont.fr) - 01 30 72 38 63 - photos numériques disponibles sur demande

### **Restauration scolaire**

Pour plus de facilité, la plupart des élèves des écoles élémentaires restent manger sur place, dans les restaurants des établissements scolaires. La société de restauration Avenance, avec laquelle la ville travaille, élabore les menus. Ceux-ci sont ensuite étudiés et éventuellement modifiés par la commission réunissant la société de restauration, l'Adjoint au Maire chargé de l'Action Educative, des directeurs ou directrices d'écoles, des représentants des parents d'élèves, des élus du Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes scolarisés à Ermont en élémentaire, un(e) responsable d'un site de restauration et des représentants des centres de loisirs.



### **Les centres de loisirs municipaux**

Les centres de loisirs, habilités par le ministère de la Jeunesse et des Sports, proposent diverses activités de loisirs aux enfants autour d'un projet pédagogique, élaboré chaque année par les équipes d'animation.



Sept centres de loisirs sont à la disposition des enfants ermontois âgés de 3 à 14 ans. Ils offrent accueil, jeux, sorties et spectacles dans le cadre de démarches éducatives à caractère ludique. L'accueil de votre enfant se fait en fonction du lieu où il est scolarisé. Concernant les inscriptions, l'accès aux centres de loisirs requiert une inscription préalable accompagnée du règlement de la période choisie. Les formulaires sont à retirer dans les centres de loisirs ou en mairie, auprès de la Direction de l'Action Educative.

### **Etudes du soir**

A 16 h 30, il y a les enfants qui rentrent chez eux et ceux qui vont à l'étude. De plus en plus d'enfants sont concernés, surtout dans les grandes villes. La plupart des élèves sont ravis de faire leurs devoirs sous l'œil attentif d'instituteurs ou d'animateurs. Les études du soir concernent les enfants du CE1 au CM2. Le formulaire d'inscription est à retirer à l'accueil de la Direction de l'Action Educative. A partir du CE1, la fréquentation de l'accueil post-scolaire implique obligatoirement l'inscription à l'étude du soir.



### **Transports scolaires**

Les frais engagés pour la scolarité d'un enfant ne se limitent pas à l'établissement scolaire auquel il est inscrit. Les transports scolaires s'ajoutent aux frais à prendre en considération lors d'une rentrée scolaire.



Les élèves ermontois peuvent utiliser les lignes de transport urbain 30-11, 30-22 et 30-35 pour se rendre dans un établissement scolaire de la ville. La carte *Imagine'R* utilisable sur le réseau de transport, est à acheter en début d'année scolaire. Une aide votée par le conseil municipal est accordée pour les élèves ermontois scolarisés à Ermont, sur demande adressée à la Direction de l'Action Educative.



### **Collèges et lycées**

Sur Ermont, on compte deux collèges, un lycée d'enseignement général, deux lycées professionnels, un établissement formant au BTS et un CFA. Au total, 4 187 collégiens et lycéens sont inscrits dans les établissements ermontois.

## Les permanences

Parce que l'éducation des élèves ne se limite pas à l'enseignement pédagogique, des permanences d'aide sociale et de santé sont mises en place au sein des collèges et lycées de la ville. En effet, afin d'être à l'écoute des collégiens et des lycéens et des différents problèmes qu'ils rencontrent, des assistants sociaux sont à leur disposition. Des permanences sont ainsi mises en place :

- lundi et mardi matin, jeudi et vendredi après-midi au lycée professionnel Gustave Eiffel ;
- mardi et jeudi au collège Saint-Exupéry ;
- lundi et mardi après-midi et jeudi et vendredi matin au lycée professionnel Ferdinand Buisson ;
- jeudi au collège Jules Ferry.

Un réseau d'urgence est également accessible au 01 34 20 08 67.

## L'accompagnement à la scolarité

Pour soutenir les jeunes Ermontois dans leur vie scolaire, les services municipaux proposent divers dispositifs. Au programme : accompagnement scolaire et aide financière aux familles. *"On désigne par accompagnement scolaire, l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants et adolescents ont besoin pour leur réussite scolaire et qu'ils ne trouvent pas, ou insuffisamment, dans leur environnement familial et social"*, spécifie la Charte de l'accompagnement scolaire signée à Ermont en décembre 2004.

## Revis'Loisirs

A deux pas du collège Jules Ferry, au 37 bis rue Maurice Berteaux, le Service municipal Jeunesse propose à vos enfants un accompagnement à la scolarité toute l'année (hors grandes vacances) les lundi, mardi, jeudi, vendredi, de 17 h à 19 h.

Pendant les vacances scolaires de la Toussaint, de Noël et de Pâques, ce sont des stages *Revis'loisirs* qui sont organisés avec un accompagnement à la scolarité le matin et des activités (sportives, culturelles...) l'après-midi. Tous les intervenants (étudiants) ont minimum Bac+2.

## Les modalités

Pour 10 € par an, les Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire (CLAS) permettent aux plus jeunes de s'inscrire auprès du Service municipal Jeunesse (SMJ) ou auprès des deux centres socio-culturels des Chênes et François Rude de la ville et au Club des Espérances pour bénéficier d'un accompagnement à la scolarité. Du CP à la 3<sup>ème</sup> (pour le SMJ, à partir de la 6<sup>ème</sup>), les jeunes peuvent y trouver une aide à la fois méthodologique et adaptée à chaque âge et à chaque matière. Et pour les plus jeunes, en complément de l'aide au travail scolaire, il peut être proposé des jeux éducatifs et de société, des lectures de contes ou encore des actions ludiques et sportives. Des accompagnateurs sont présents et disponibles aux heures de soutien pour leur dispenser avant tout une méthodologie. Cette nouvelle approche de l'apprentissage ne peut se faire sans la collaboration des enseignants et des parents, impliqués totalement dans cette démarche. Par ailleurs, le centre socio-culturel des Chênes met en place un groupe de paroles gratuit, *Paroles partagées*, destiné aux parents. Ainsi, des



après-midi d'échanges permettent de favoriser l'implication des parents dans l'éducation et l'épanouissement de leurs enfants.

### **Les aides financières**

Pour éviter qu'un échec scolaire ne soit dû à un problème d'ordre financier, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) accorde des aides financières diverses. Pour les restaurants scolaires, certaines études et les centres de loisirs, il peut accorder, en fonction des situations familiales, des réductions de tarifs. Les demandes sont examinées toute l'année, permettant de prendre en compte aussi des difficultés passagères. De même, pour les élèves et les étudiants, le CCAS, en association avec le conseil général du Val d'Oise, attribue des bourses d'études pour les élèves de la 6ème à l'université (filières générales, agricoles, professionnelles ou techniques). La liste de pièces à fournir ainsi que les barèmes d'attribution sont disponibles sur demande au CCAS ou sur le site de la ville, [www.ville-ermont.fr](http://www.ville-ermont.fr).



### **Un fonds documentaire**

Afin d'aider les jeunes dans leur démarche, la Direction de l'Action Educative et la médiathèque municipale André Malraux ont mis à disposition un fonds documentaire sur tous les sites d'accompagnement à la scolarité de la ville. Des dictionnaires, des atlas, des guides de conjugaison et d'orthographe, des livres de révisions, des séries de questions-réponses pour les élémentaires, des manuels d'exercices corrigés... soit une sélection d'environ 250 livres par site est ainsi proposée.

### **L'accompagnement éducatif**

Chaque année, le parcours scolaire de certains collégiens est marqué par des manquements aux règles sociales et scolaires à l'intérieur de l'établissement qui les accueille ; ces actes d'incivilité ou de dégradation de biens publics perturbent la vie des deux collèges de la ville. Suite au conseil municipal du 24 mars dernier, M. Hugues Portelli a signé, avec les principaux des collèges d'Ermont, une convention par laquelle le Service municipal Jeunesse s'engage à prendre en charge les collégiens exclus temporairement de leur établissement scolaire.

- **L'objectif**

En accord avec le collège et les parents ou les représentants légaux, pendant sa période d'exclusion, l'adolescent est accueilli par le Service municipal Jeunesse: l'objectif est de rappeler au collégien que l'acceptation des règles de vie et le respect d'autrui sont le préalable à sa réintégration dans l'établissement scolaire.

L'admission dans ce dispositif partenarial nécessite un réel engagement du collégien et de ses tuteurs. Le collégien continue, pendant sa période de mise à l'écart des cours, à être soumis à des horaires identiques à ceux qu'il pratique pendant sa scolarité. Intégré au Service municipal Jeunesse, il doit remplir les tâches qu'on lui confie. Pour ne pas accentuer son décrochage scolaire, il suit deux heures quotidiennes d'accompagnement scolaire.

Ce type d'action, inscrite dans le thème 2006 de la ville, *Construire son Avenir*, est la première du genre dans le Val d'Oise.

- **Sous tutorat**

Pendant toute la durée du stage en collectivité, l'élève est pris en charge par un tuteur, désigné par M. le Maire parmi le personnel communal. Ce tuteur dresse un bilan avec l'adolescent du stage accompli, lequel sera transmis au collège. Le chef d'établissement et le représentant de la collectivité se tiennent mutuellement informés des difficultés (notamment liées à l'absence de l'élève) qui pourraient naître. Ils prennent d'un commun accord et en liaison avec l'équipe pédagogique les dispositions propres à les résoudre, notamment en cas de manquements à la discipline.



### **Une permanence pour l'accès au droit**

L'accès au droit destiné au public jeune représente un axe prioritaire dans la recherche d'emploi. Les relations sociales et le manque de repères, l'évolution permanente du droit du travail... constituent un frein à l'insertion et au retour à la vie active. Ce frein a pour résultat un repli sur soi, un manque d'information, un décalage entre ce qui se passe dans l'actualité du monde du travail et les acquis, les représentations du demandeur d'emploi.

- **Mieux combattre le chômage**

La ville d'Ermont, en partenariat avec la Mission Locale Vallée de Montmorency et le CIDFF/CIDAV 95, a décidé de mettre en place, pour cette rentrée scolaire, une permanence d'accès au droit dans le but de mieux combattre le chômage. Cette permanence permettra aux jeunes d'aller vers plus d'autonomie et de responsabilité en leur donnant la possibilité d'accéder non seulement aux droits du travail et aux formations, mais aussi à celui de la famille, des biens, de la consommation, de la nationalité, des étrangers..., à la vie quotidienne. Cette permanence s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans en recherche d'insertion socio-professionnelle –les plus éloignés de l'emploi– en raison de leur méconnaissance des structures et des dispositifs d'aide à l'emploi et de leur isolement socio-économique.

- **Comment y accéder**

Pour y avoir accès, rien de plus simple. Il suffit de prendre rendez-vous après de la Mission Locale Vallée de Montmorency située à Franconville ou à l'Espace Jeunesse d'Ermont. Les jeunes sont reçus par un juriste spécialisé en droit du travail et un coordinateur fait le lien entre les structures, les différentes actions de la Mission Locale et les juristes des différentes permanences.

### **Les loisirs à l'école**

Le système éducatif ne comprend pas seulement le programme scolaire enseigné à l'école, au collège ou au lycée. Les loisirs sont tout aussi importants pour la détente et l'éducation des élèves. A cette fin, divers loisirs animent aussi la vie éducative des jeunes scolarisés.

- **Classes de découverte**

En relation avec l'Education nationale, la ville organise et subventionne des classes de découverte proposées aux élèves des écoles élémentaires. Les enfants séjournent à la mer, à la montagne ou à la campagne, tout en poursuivant les activités scolaires dans le cadre du projet pédagogique mis en

place par les enseignants. Par ailleurs, des mini-séjours de deux à cinq jours peuvent être organisés par les écoles maternelles et élémentaires.

- **Echanges scolaires**

La ville organise de même, en collaboration avec les collèges Saint-Exupéry et Jules Ferry, des échanges scolaires d'une dizaine de jours dans les villes jumelées avec Ermont : Lampertheim (Allemagne), Kidlington et Withley (District de Banbury, Grande-Bretagne) et l'Espagne.

- **L'accès à la culture**

Les enfants des classes de maternelles de la ville participent une fois par semaine à un atelier d'éveil aux arts plastiques. Cette activité contribue à l'équilibre des enfants âgés de 2 ans et demi à 6 ans et leur apporte la capacité de concentration et d'adaptation, l'apprentissage de la vie en collectivité, une certaine liberté d'esprit, la confiance en soi ...

Florence Deshayes, connue de tous les professeurs des écoles et des jeunes enfants d'Ermont, travaille depuis neuf ans dans les écoles de la commune. Là où on leur demande d'habitude de suivre une consigne, elle sollicite leur capacité d'imagination par rapport à un thème. Que ce soit *le graphisme dans le monde, la découverte des peintres, le mouvement...* les thèmes choisis par les écoles en début d'année permettent d'utiliser des techniques variées : pastel, sanguine, gouache, feutre, collage, encre, éléments de la nature... mais aussi modelage, travail du volume. Quelques outils (livres, illustrations, photos...) peuvent servir de support de départ.

- **Les loisirs interclasses**

La ville organise des ateliers manuel ou de culture urbaine au sein des deux établissements secondaires de la ville. Une chose est sûre, les élèves des collèges Jules Ferry et Saint-Exupéry ne s'ennuient pas sur l'heure de midi. Le Service municipal Jeunesse a en effet mis en place au sein de ces deux collèges des animations qui permettent aux élèves d'appréhender différemment la vie scolaire. Le premier des deux ateliers proposés est dédié à la pratique manuelle. Le second à la danse et à la culture urbaine. L'objectif de ces ateliers est de permettre à l'ensemble des collégiens de découvrir des activités manuelles et culturelles sans contrepartie financière (mise à part l'adhésion aux foyers des deux collèges).

### **Direction de l'Action Educative**

Mairie bâtiment A – 100 rue Louis Savoie – BP 83 – 95123 Ermont Cedex  
Tél. : 01 30 72 38 32

### **Service municipal Jeunesse – Espace Jeunesse**

37 bis rue Maurice Berteaux – 95120 Ermont  
Tél. : 01 34 44 10 30 - Fax : 01 34 44 10 39  
[jeunesse@ville-ermont.fr](mailto:jeunesse@ville-ermont.fr)

